



## COMPTE RENDU DE GROUPE DE TRAVAIL

### « CHOIX DU MOE ET AMO »

### 3<sup>ème</sup> réunion : 11/01/2013

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
DOURIEZ Nadège	CG30
DOMINGUEZ Patrick	CG34
GAXIEU Thierry	Gaxieu/CICF
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR

**Date de la prochaine réunion :**

**En mars 2013 selon le doodle, au CG 34**

Nos remerciements vont au CG34 qui nous a accueillis dans ses locaux pour cette réunion.

La CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France) à travers son groupe de travail national sur l'aménagement urbain souhaite mettre en place au niveau régional un CCTP pour le choix des MOE en assainissement. Ainsi, ce travail sera assuré par la Charte Qualité LR co-piloté par M. GAXIEU, représentant du CINOV (Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) en Région Languedoc Roussillon et membre du comité de suivi de la Charte Qualité LR.

Le groupe de travail national du CICF a mis en ligne un contrat guide de marché public de maîtrise d'œuvre. Ce document se compose d'un guide d'utilisation avec notamment « les 20 questions

essentielles qu'un maître d'ouvrage doit se poser pour définir son besoin et passer une bonne commande de maîtrise d'œuvre », d'un Acte d'engagement, d'un CCAP, d'un CCTP, et de document d'aide à la rédaction. Ce document servira de base de travail au groupe régional.

Pour télécharger ce guide, il faut s'enregistrer en ligne.

Le lien de téléchargement de ce guide est le suivant : <http://www.cicf.fr/la-cicf/contrat-guide-infra>

Ce document est à remplir directement par ordinateur avec des cases intuitives qui adaptent le document en fonction des éléments cochés.

Ce document a été diffusé par le CICF et le Moniteur. La Version web a été mise en ligne en mai 2012.

Le comité de suivi de la Charte Qualité Languedoc Roussillon a décidé de lancer une réflexion sur l'aide au choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de l'intégrer au groupe de travail pour le choix du MOE.

En effet, le retrait de la MOE publique interroge sur les soutiens dont disposeront les collectivités à l'avenir. Ces dernières souffrent d'un déficit d'information, de manière plus importante pour les petites collectivités rurales, en lien avec le manque de compétences techniques et dont les exigences et les besoins de sensibilisation sont déterminants.

Or, le cadre législatif de l'AMO n'est pas aussi clair que celui de la MOE (Loi MOP).

La base de travail sera le DCE type pour la consultation de l'AMO réalisé par la Charte AAO

### **Résumé de la réunion :**

Il a été décidé de mettre en tant qu'outils « aide au choix du MOE », 3 liens vers les documents suivants:

- > Mémento à destination des élus pour une aide à la réalisation des projets élaboré par l'IDDRIM et l'AMF
- > Un modèle de demande de précision et de justification de l'offre, extrait du guide « choix de l'offre économiquement la plus avantageuse » élaboré par la Fédération Française du bâtiment
- > Contrat guide de marché public de maîtrise d'œuvre élaboré par la CICF :
  - Acte d'engagement
  - Règlement de la consultation
  - CCAP
  - CCTP
  - Annexe au CCTP
  - Cadre de décomposition des honoraires

**Une note de la Charte** devra expliquer les différents organismes, le contenu des documents et fera également quelques remarques spécifiques à la Charte. Ces remarques devront être simples et concises pour que cet outils soit utilisable efficacement par les maîtres d'ouvrage.

**Le tableau d'analyse des offres** doit être modifié pour prendre en compte le prix. Il est demandé à chaque membre du groupe de proposer à la prochaine réunion un tableau d'analyse.

**Le lien vers le document de la MIQCP** sur la médiation sera ajouté au site internet de la charte.

### **Aide au choix d'une AMO :**

Le document de la charte Aisne Ardennes Oise va être repris par la charte Languedoc Roussillon.  
La formule de révision sera actualisée en page 6.

Tous les documents sont disponible sur le site de la charte : <http://www.charte-assainissement-lr.org/index.php?section=161&pageid=180>

Utilisateurs : GTCHARTELR

Mot de passe : gtravail

### **Ordre du jour de la prochaine réunion :**

- Valider la note de la Charte
- Valider le tableau d'analyse des offres

### **Quelques éléments de la discussion :**

La note de la charte devra expliquer chaque organisme. Nadège DOURIEZ doit transmettre au groupe une note sur l'ingénierie publique dans les collectivités territoriales car ce n'est pas mentionné dans le mémento.

Fiche 4 du mémento, à la fin dans « à retenir »: il faut vérifier dans le code des marchés publics si la phrase « le prix ne peut jamais être le seul critère... » est toujours valable.

Les remarques faites sur le document de la CICF devront être les plus réduites possibles pour une bonne compréhension du maître d'ouvrage.

Dans le tableau d'analyse des offres :

- Attention au titre,
- faire concorder A, B,C de la première feuille et 1, 2, 3 dans la 2eme feuille
- Noircir les sous totaux et non pas les titres pour une meilleure visualisation
- Pour la prise en compte du prix, il peut être proposé 2 tableaux au maitre d'ouvrage.
- Le tableau d'analyse des offres fait pour l'aide au choix d'une AMO étant bien fait, on peut être s'en inspirer.